

N° 3/2.18

[PRÉAVIS N° 38/11.17](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'470'000.00, PARTICIPATION DU CANTON ET SUBVENTIONS NON DÉDUITES, POUR LA MODERNISATION DE LA PATINOIRE DES EAUX-MINÉRALES EN VUE DE L'ACCUEIL DES ÉPREUVES DE CURLING DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE LA JEUNESSE 2020, POUR L'ORGANISATION DES ÉPREUVES, AINSI QUE POUR LE CRÉDIT D'ÉTUDE RELATIF AU SOLDE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PATINOIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cet objet était composée de Mmes Patricia CORREIA DA ROCHA et Catherine HODEL ainsi que de MM. Pierre Marc BURNAND, Sacha FEHLMANN, Michaël FÜRHOFF, Jean-Bernard THÜLER (en remplacement de Bastien MONNEY), Baptiste MÜLLER, Josef WEISSEN et du Président-rapporteur Yvan CHRISTINET.

Les membres de cette commission se sont réunis à cinq reprises, la première en date du 20 novembre 2017 à la patinoire en présence de MM. Simone RIGHENZI, délégué de Swiss olympic auprès du COJOJ, Vincent JAQUES, Syndic, Philippe DERIAZ, Municipal et Président du comité de pilotage, Marc BINGGELI, chef du Service Sports, Bâtiments et Environnement, Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments, Madame Emilie JACCARD, déléguée aux sports. A cette occasion, le représentant du COJOJ a surpris tant la commission que la Municipalité en exigeant une réponse du Conseil pour le mois de décembre 2017. La Municipalité et la commission, par la voix de son Président, ont clairement fait comprendre que cela ne respectait pas nos procédures démocratiques, que cette pression était maladroite et que la réponse ne pourrait pas être rendue avant le mois de février 2018.

La semaine suivante, septante questions ont été envoyées à la Municipalité afin de mieux cerner le sujet lors de notre deuxième séance du 18 décembre 2017. Nous remercions ici très chaleureusement notre Autorité d'avoir pu y apporter toutes les réponses dans un délai aussi court. L'ensemble des questions et réponses figurent en annexe du présent rapport.

La deuxième séance s'est déroulée à Riond-Bosson, en présence de Mme Emilie JACCARD, MM. Philippe DERIAZ, Marc BINGGELI et Yves-Marc ANDRÉ. Nous avons pu préciser certaines réponses et demander des informations complémentaires sur plusieurs éléments, notamment financiers, qui ne figuraient pas dans le préavis. Au nom de la Municipalité, M. Philippe DERIAZ a réitéré sa réprobation face à la demande du COJOJ.

Les trois séances suivantes se sont déroulées à l'Hôtel de Ville. Le 8 janvier 2018, la commission a entamé ses débats et s'est déterminée par un vote qui a mis en évidence deux positions contradictoires. Le 15 janvier 2018, la commission a structuré son rapport et rassemblé les arguments des deux parties. Enfin, le 23 janvier 2018, M. Josef WEISSEN étant excusé, elle a mis au net son rapport.

Nous remercions les différents intervenants pour leurs exposés, techniques ou politiques, et les réponses apportées à nos nombreuses questions qui ont permis à la commission de se forger un avis sur ce préavis.

1 HISTORIQUE

L'origine de ce préavis démarre par une lettre d'intention de la Municipalité datée du 26 mai 2014 s'engageant à mettre à disposition la patinoire pour les compétitions de curling, permettant ainsi de soutenir la candidature des JOJ 2020 à Lausanne. C'est le 31 juillet 2015 que Lausanne est qualifiée pour organiser les prochains JOJ d'hiver. Quasiment huit mois plus tard (avril 2016), la Fédération internationale de curling souhaite vérifier la compatibilité de la patinoire de Morges avec des compétitions de curling. Une expertise de notre infrastructure a été mandatée par Swiss Curling démontrant des adaptations indispensables. Un rapport demandé par la Municipalité (octobre 2016) précise les transformations nécessaires. La Municipalité a alors négocié des subventions avec le COJOJ et l'Autorité cantonale. Finalement, c'est le 6 septembre 2017 que le Conseil obtient une information des intentions de la Municipalité à ce sujet.

Ainsi, si la venue potentielle des JOJ à Morges a agi comme accélérateur du projet de rénovation de la patinoire, la commission constate que le démarrage de ce projet n'a pas pris le même rythme pour établir qu'il fallait envisager d'importants travaux et déposer un préavis au Conseil communal.

2 LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Il semble utile à la commission de donner en premier lieu un éclairage de la vision du Comité International Olympique (CIO) sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ).

Depuis 2010, de jeunes sportifs du monde entier, âgés de quinze à dix-huit ans, ont la possibilité d'acquérir une première expérience olympique dans leur carrière pendant les JOJ. Tous les deux ans se tiennent tour à tour les Jeux d'été avec 3'500 athlètes et les Jeux d'hiver avec 1'800 athlètes.

Pour rappel, quatre sessions de JOJ ont déjà eu lieu (été 2010 à Singapour, hiver 2012 à Innsbruck, été 2014 Nanjing et hiver 2016 à Lillehammer).

Dans le cadre du programme Culture & Education du CIO, les jeunes athlètes ont l'occasion de participer à des « workshops » sur des thèmes tels que l'olympisme, la responsabilité sociale et le mode de vie sain, et de discuter avec des athlètes de l'élite en activité ou à la retraite.

Le but avoué des JOJ est d'enrayer le déclin de la pratique sportive chez les jeunes tout en combattant la croissance de l'obésité, et de promouvoir auprès de cette génération les valeurs de l'olympisme, à savoir l'excellence, l'amitié et le respect; mais également de la sensibiliser à un mode de vie et une alimentation saine, au respect de l'environnement et à une pratique propre et transparente du sport. La lutte anti-dopage est ainsi clairement mise en avant au sein du programme culturel des JOJ, afin de faire des jeunes athlètes participants des sportifs modèles.

Avec les JOJ, le CIO montre sa volonté de réunir des jeunes gens originaires de tous les continents au travers de compétitions sportives de très haut niveau international.

3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Suite aux séances avec la Municipalité, la commission a pu obtenir des informations supplémentaires qui ne figurent pas dans le préavis. Elles sont énumérées et résumées ci-dessous :

- L'espoir de la Municipalité d'obtenir la gratuité de la PRM comme pour n'importe quelle manifestation. Si ce n'est pas le cas, cela représentera un montant supplémentaire de CHF 50'000.00.
- Une estimation de la part du temps supplémentaire du personnel communal pour cette manifestation.
- Un défraiement ou dédommagement éventuels des clubs utilisateurs de la patinoire.
- La relocalisation des repas pour les écoles qui ont lieu actuellement dans le restaurant de la patinoire (AREMS).
- Le budget énergie supplémentaire (environ CHF 20'000.00).
- La logistique (transports des élèves pour le repas de midi).

- Un budget de CHF 100'000.00 pour un renfort en spécialiste du sport pour l'organisation.
- Un manque à gagner estimé à CHF 60'000.00 pour la commune, dû à la fermeture de la patinoire pendant les JOJ.
- Le risque d'opposition lors de l'enquête publique des nouvelles installations (bruit supplémentaire pendant la manifestation à cause de nouveaux équipements).

4 DISCUSSION

Pour mémoire, ce préavis s'articule autour de trois chapitres distincts :

1. La participation aux JOJ couplée aux travaux non-pérennes ;
2. Les investissements pérennes sur la patinoire à l'occasion des JOJ ;
3. Le crédit d'étude pour la rénovation ultérieure et complète de la patinoire.

La majorité des débats a porté sur le premier élément, tandis que les deux autres ont d'emblée recueilli un avis plutôt favorable.

4.1 *La participation aux JOJ couplée aux travaux non-pérennes*

La discussion a porté sur trois thèmes qui semblaient importants dans ce premier chapitre.

Politique sportive

Une manifestation comme les JOJ représente un événement d'envergure susceptible de rassembler la jeunesse autour du sport. Cela ne peut qu'être soutenu et encouragé.

Outre les athlètes et les bénévoles, les écoles feront aussi partie de la jeunesse concernée par cet événement. En effet, il est prévu qu'elles puissent participer comme spectatrices privilégiées des matchs de curling. Si les JOJ se veulent une grande fête permettant de développer un programme éducatif et culturel autour du sport, nous constatons que ces activités resteront plutôt limitées selon le préavis.

La commission s'est interrogée sur l'impact concret, pour les jeunes Morgiens, des JOJ par rapport à celui des Passeports-Vacances. Si la Municipalité estime que ces deux manifestations sont complémentaires, la commission pense que l'efficacité de la seconde est certainement meilleure, du simple fait de sa répétition année après année.

Finalement, si la Municipalité pensait investir un million de francs pour un événement d'envergure, mais ponctuel, pour la jeunesse via le sport, la commission soutiendrait volontiers l'idée de soutenir, cette fois sur la durée, les associations sportives morgiennes en augmentant les subventions aux clubs (jeunesse et sport), en améliorant les infrastructures, en développant des manifestations pérennes du type « Morges Bouge » ou « Urban Training », permettant aussi de répondre à la motion pour des soirées athlétiques plutôt qu'éthyliques.

Organisation des JOJ

Pour ce thème, la discussion a tourné autour de la partie financière et du choix technique pour le déroulement de cette manifestation. En effet, la commission s'est étonnée d'avoir choisi une patinoire pour réaliser une compétition de curling olympique. Les standards du CIO sont très exigeants et impliquent des travaux importants pour sa transformation pour les compétitions puis sa réhabilitation ensuite. Même si une commune n'a pas comme mission première de gagner de l'argent, la commission n'arrive pas à se convaincre qu'il s'agit d'une bonne opération. La logistique retenue se heurte de plus à une incompatibilité aux principes du développement durable, il faudra une climatisation et un chauffage pour le confort des joueurs et des spectateurs, l'énergie étant issue d'une génératrice diesel...

Les exigences du CIO prennent la ville de Morges en otage et la commission estime que la participation financière mériterait un soutien financier plus important en regard des inconvénients et bénéfiques qu'en retire la population morgienne dans son ensemble.

Cette manifestation impliquera des contraintes logistiques pour les utilisateurs habituels de la patinoire puisque durant un tiers de la saison elle leur sera inaccessible alors qu'ils ont déjà de la peine à trouver des heures de glace. Est-on vraiment prêt à cela ? En tout cas, ce niveau de détail n'est pas encore étudié.

Quant aux affiches publicitaires par exemple, on peut saluer le fait que les JOJ ne souhaitent faire figurer que leur logo et ceux de leurs partenaires. Cela impliquera toutefois que les publicités existantes devront être enlevées, ce qui peut potentiellement déboucher sur des demandes de défraiements de la part des clubs concernés.

Les maigres revenus que peut escompter Morges seraient issus de la buvette. La commission a l'impression que les dés sont pipés quant à la répartition des charges et des revenus. Et comme une partie des frais ne sont pas complètement évalués, la commission a ressenti un certain malaise par rapport à la manière dont le CIO considère son futur partenaire.

En admettant que cette manifestation soit soutenue par le Conseil, il faut tout de même ajouter qu'un risque majeur subsiste. Comment vont réagir les riverains lors de la mise à l'enquête publique des transformations de la patinoire pour les JOJ ? Une opposition pourrait mettre en péril le respect des délais des travaux de la patinoire et donc les compétitions de curling.

Visibilité de Morges

L'espoir que les JOJ donnent une plus grande visibilité à Morges a beaucoup fait débat. La commission est plutôt sceptique à l'égard des arguments développés par la Municipalité. Ont été relevés notamment les points suivants :

- Nous l'avons vu dans la politique sportive, les événements annexes seront limités, même si les écoles seront sollicitées. L'impact d'une compétition de curling n'a probablement pas le même impact que celles de ski.
- Qui se souvient des derniers sites des JOJ à part peut-être Lillehammer ?
- Vendre la notoriété de la commune comme site olympique est facile, mais l'impact est difficile à mesurer.
- Les remises de médailles se feront toutes à Lausanne et non à Morges.
- Qu'est-ce qui fait la renommée de Morges, qui montre que cette ville vit ? Ce sont notamment ses manifestations, comme la Fête de la tulipe, le Livre sur les quais, le Mémorial Gander, les courses de voiles du CNM, le Marché de Noël, les marchés du mercredi et samedi, British Car,... Ces moments animeront Morges, nous l'espérons pour encore de nombreuses années.
- Un commissaire s'est inquiété de savoir si le bien-être des Morgiennes et Morgiens sera amélioré grâce aux JOJ. Probablement, on ne le saura jamais, mais le seul élément tangible, c'est que la commission est d'avis qu'il faut encourager des manifestations qui cultivent le bien-vivre ensemble et font rayonner notre ville en la rendant attractive. Peut-être que les JOJ auront un effet, mais il faut se rendre à l'évidence, l'impact sera limité sur la durée.

4.2 Les travaux pérennes

En premier lieu, si ces travaux sont nécessaires au déroulement des compétitions de curling, ils participent à la première étape de rénovation de la patinoire (phase 1). Les éléments apportés par les services techniques de la commune ont montré que ces investissements sont nécessaires. Il s'agit de la qualité de la sonorisation actuelle qui crée des problèmes tant pour les riverains que pour les utilisateurs de la patinoire, d'un éclairage à LED (pour une consommation moindre et une adaptation de l'intensité selon le type d'utilisation), de la fibre optique pour une régulation à distance du plan de glace, d'une réfection des vestiaires. Quant au système de glace, il faudrait de toute façon le rénover, mais peut-être qu'une qualité « CIO » n'est pas nécessaire pour les utilisateurs actuels selon le préavis.

Dans l'hypothèse où le préavis serait refusé par le Conseil, la commission s'est interrogée sur l'opportunité de ces investissements avant une rénovation globale. La commission est d'avis qu'il serait alors judicieux de les intégrer dans la rénovation globale.

4.3 Le crédit d'étude pour rénovation de la patinoire

Le crédit d'étude pour la deuxième phase permettra d'envisager une rénovation des éléments énergétiques et des installations sportives, une amélioration de la sécurité et un rafraîchissement en profondeur. La commission soutient pleinement l'idée de cette étude.

5 ARGUMENTS DE LA MINORITÉ ET DE LA MAJORITÉ

La commission étant partagée sur cet objet (cinq contre, trois pour et une abstention), les arguments de la minorité et de la majorité sont transcrits ci-dessous.

5.1 Argumentaire en faveur du préavis (minorité)

Ce projet mérite d'être soutenu par solidarité avec la Ville de Lausanne, le Canton et la région. Le sport et la culture sont les parents pauvres du budget, c'est donc une chance d'accueillir une telle manifestation qui aura en plus des répercussions positives sur notre économie locale, via le tourisme et l'hôtellerie.

Le CIO et nombre d'organisations faïtières du sport sont domiciliés dans le Canton de Vaud et y paient des impôts. Il serait temps de leur retourner l'ascenseur pour maintenir les liens.

Le mouvement olympique dépasse les frontières et ce sera certainement une occasion unique d'inscrire Morges dans un projet de cette envergure.

Tout projet coûte de l'argent. Même si le projet présenté est perfectible, nous devons soutenir et porter l'idée olympique et ses valeurs auprès de la jeunesse.

La minorité, soucieuse des deniers publics, pense que ce préavis doit être évalué comme un investissement durable pour notre jeunesse. Elle est convaincue qu'un engagement dans ce projet ne peut être que bénéfique à long terme, même si nous avons de la peine à en définir les contours financiers.

Un investissement à court terme d'environ un million de francs correspond à 0.7% des charges annuelles de la Ville de Morges.

La visibilité de Morges s'opère au moyen d'activités non pas répétitives mais variées, qui touchent différents publics. C'est un signe de richesse avec les échanges et contacts qu'elle va générer. En ce sens, ce préavis mérite d'être soutenu pour son statut de rencontre et d'échanges entre nationalités, publics et compétiteurs.

De plus, sans avoir dépensé aucun centime à ce jour, la Ville de Morges a obtenu deux fenêtres de visibilité sur ce sujet au journal télévisé (janvier 2018).

La minorité est surprise que la participation financière du CIO ne couvre pas les frais inhérents à l'organisation de ce type de compétition et qu'ainsi une bonne partie des coûts soit reportée sur le contribuable morgien.

Elle ne souhaite pas que l'image de la ville se borne à une ville soucieuse de ses dépenses communales, du bénéfice qu'elle peut en retirer pour ses habitants, d'une image statique proche de son budget voulue par la majorité de la commission.

Avec ce projet, la minorité voit une ville positive et tournée vers l'avenir, qui prend des risques pour promouvoir des politiques innovantes, qui se donne les moyens de ses ambitions, et soucieuse des échanges avec autrui.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission invite le Conseil communal à soutenir la jeunesse et la rénovation de la patinoire en acceptant le préavis N° 38/11.17 de la Municipalité.

5.2 Argumentaire contre le préavis (majorité)

Pour éviter tout malentendu, il faut préciser ici que la majorité de la commission est, tout comme la minorité, favorable au concept des Jeux Olympiques de la Jeunesse, qui ont pour objectif de permettre à des jeunes sportifs d'élite entre quinze et dix-huit ans de bénéficier d'une première expérience olympique. Ces Jeux *«associent la performance sportive, la culture et l'éducation dans un réel festival du sport. Ils ont comme objectif d'encourager la jeunesse à adopter et vivre selon les valeurs positives du sport – le respect de l'autre, de soi, de notre environnement, l'amitié entre les peuples et les cultures, l'excellence dans le don de soi – et à en devenir les ambassadeurs à travers le monde»* (site de Lausanne 2020).

Mais la majorité de la commission est également attentive à la philosophie du CIO en matière de développement durable : *«Le rôle du CIO est d'encourager et soutenir une approche responsable des problèmes d'environnement, de promouvoir le développement durable dans le sport et d'exiger que les Jeux Olympiques soient organisés en conséquence»* (Charte olympique, règle 2, article 13). Ou encore : *«[...] le Comité International Olympique soutient activement l'éducation à la durabilité et préconise l'intégration des principes de durabilité dans les événements sportifs par les organisateurs et leurs partenaires»* (Procédure de candidature pour les JOJ de 2020, page 9/130).

Plus concrètement, M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat en charge du sport, a expliqué comment ces principes se traduisaient dans les faits lors d'une interview, le 9 janvier 2018 en fin d'après-midi, à l'occasion du lancement du compte à rebours (Jour J moins 730 avant le début des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020) sur l'esplanade du Flon à Lausanne : *«[...] ça accroît la visibilité mais surtout, et c'est ça qui est essentiel, nous utilisons des infrastructures qui existent déjà, qui sont un peu plus loin que les seules frontières cantonales, mais qui existent déjà; ça nous évite de construire inutilement des infrastructures, de gaspiller l'argent public, et finalement de créer des «éléphants blancs» comme on dit souvent, c'est-à-dire des infrastructures qui ne servent qu'aux Jeux; nous avons refusé tout cela, nous utilisons les infrastructures qui existent même s'il faut aller un tout petit peu plus loin pour les trouver.»*

La majorité de la commission se retrouve à cent pour cent dans cette vision pratique qui est conforme à l'esprit des JOJ et aux principes du développement durable : on n'utilise que des installations existantes et on ne construit de nouveaux équipements que s'ils sont ensuite utiles durablement à l'ensemble de la communauté. Si le préavis N° 38/11.17 était dans la ligne de cette déclaration et de cette philosophie, la majorité de la commission serait évidemment favorable à la participation de Morges aux JOJ 2020.

Le problème, c'est qu'on voudrait faire faire à Morges strictement le contraire que ce que déclare le ministre des sports du Canton de Vaud : il y a maldonne. La majorité de la commission ne veut pas que Morges soit le dindon de la farce et c'est pourquoi elle s'oppose au projet de mise à disposition de la patinoire de Morges pour l'organisation des épreuves de curling des JOJ 2020, qui fait apparaître des obstacles béants :

- la transformation provisoire de la patinoire de Morges, faite pour le patinage et le hockey, en une halle utilisable pour les compétitions de curling, puis la transformation inverse dès les JOJ 2020 terminés, est une honte et un non-sens en regard du développement durable qui est un des fondements des JOJ; la ville de Morges se doit d'être exemplaire en refusant cet exercice de haute voltige ;
- les coûts estimés de cette transformation provisoire et de l'organisation de la compétition d'une durée de dix jours dépassent le million de francs (CHF 1'054'000.00 selon le préavis N° 38/11.17, mais quantité de coûts induits n'ont pas été évalués ou alors très vaguement); c'est exorbitant, c'est dispendieux, c'est justement le gaspillage condamné par le ministre des sports dans son interview; entreprendre ces travaux, ce serait commettre le contraire de ce que les organisateurs des JOJ 2020 se vantent de faire; la ville de Morges a mieux à réaliser avec ce million ;

- pour permettre à cent curleurs de se confronter pendant dix jours de compétition, on interdirait l'accès à la patinoire pendant deux mois, dont les vacances d'hiver, à l'ensemble des utilisateurs habituels (patineurs libres, clubs de hockey et de patinage artistique, AREMS) : c'est totalement disproportionné; au surplus on induirait des dépenses qui n'ont pas encore été évaluées (indemnités, location d'autres installations, transports, ...) et on provoquerait des frais supplémentaires et des pertes de revenus pour les clubs utilisateurs; la ville de Morges doit avoir un minimum d'égards envers les utilisateurs habituels de la patinoire ;
- de l'aveu même de la Municipalité (préavis No 38/11.17, chapitre 3, page 4 : les JOJ « ne bénéficient cependant pas de la même couverture médiatique internationale que les JO traditionnels. Leur attrait pour les acteurs économiques est donc moindre »), la visibilité serait très limitée, tous les événements principaux, notamment la remise des médailles, étant prévus à Lausanne; ce constat est d'autant plus mitigé que le curling, sans vouloir offenser personne, est un sport éminemment confidentiel (préavis No 38/11.17, chapitre 3, point 3.2, page 5 : le curling «s'adresse plutôt à un public d'initiés»); les retombées pour Morges et les Morgiens, sur le plan médiatique, en termes de notoriété ou de rayonnement, seraient insignifiantes ;
- l'obligation de mettre en place des installations plus performantes, mais aussi plus bruyantes que les actuelles, nécessiterait une mise à l'enquête, avec le risque de recours, donc de retards, et donc aussi de péjoration des relations avec les voisins, ce qui ne serait pas de bon augure dans l'optique de renégocier un jour la convention.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission propose au Conseil communal de refuser l'organisation des compétitions de curling des JOJ 2020 à la patinoire de Morges, qui est un véritable cadeau empoisonné, et de renvoyer le préavis N° 38/11.17 à la Municipalité.

6 CONCLUSION

La commission est consciente de l'enjeu d'une compétition dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse et est sensible aux thèmes comme l'excellence, l'amitié et le respect véhiculés par une telle manifestation sportive.

Selon le préavis, ce sera une manifestation pour des athlètes du monde entier de quinze à dix-huit ans « créée sur mesure par eux et pour eux ».

Morges est une ville qui bouge, une ville de sports et de culture. Si notre ville a déjà des liens hors de ses frontières, les JOJ pourraient éclairer Morges sur le thème de la jeunesse et de l'ouverture, donc se tourner vers son avenir. L'économie locale devrait être ravie que ces jeux soient organisés à Morges, mais la majorité de la commission est d'avis que les retombées économiques seraient insignifiantes.

L'impact d'une manifestation olympique de curling n'est pas faible aux yeux de la minorité, car elle permet justement de favoriser la relève sportive.

A ce stade, en éludant la partie financière, le préavis demande un engagement sur une vision pour la jeunesse et parie sur une visibilité accrue de la ville de Morges.

Par contre, sur le plan financier, ce préavis est d'un type particulier puisqu'il engage la commune sur deux budgets futurs (2019 et 2020) en plus de l'investissement demandé.

Concrètement, le préavis propose de transformer la patinoire de Morges, faite pour le patinage et le hockey, en espace utilisable pendant douze jours pour des compétitions de curling, puis d'opérer la transformation inverse pour rendre la patinoire aux patineurs et aux hockeyeurs. Ces travaux non pérennes, coûteux, d'une durée de deux mois pendant lesquels la patinoire serait inutilisable, sont en flagrante contradiction avec les principes de développement durable imposés par le CIO pour l'organisation des événements sportifs et en particulier des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Au moment de décider de mettre la patinoire à disposition pour une compétition de curling, il est vraisemblable que la Municipalité ne disposait pas de tous les éléments d'information pour prendre cette décision, en particulier l'évaluation des coûts qui dépassent un million de francs. Outre ce déficit d'information, la commission regrette que le CIO et les JOJ ne supportent que faiblement les sites hôtes et leur imposent de reporter ces coûts sur le contribuable.

Au vu de ce qui précède, la commission, par cinq voix contre trois avec une abstention, considère qu'il n'est pas raisonnable d'accueillir à la patinoire de Morges les compétitions de curling des JOJ 2020 et propose au Conseil communal de refuser le crédit correspondant.

Les réticences de la commission à l'égard de l'organisation de la compétition de curling dans le cadre des JOJ à Morges ne signifient nullement qu'elle est opposée au sport et à l'encouragement au sport : au contraire, elle souhaite que la Municipalité intensifie ses efforts pour le développement du sport pour tous, afin que chaque Morgienne et chaque Morgien puisse y avoir accès à un prix abordable.

La commission n'est pas opposée non plus aux travaux pérennes prévus par le préavis. Mais vu qu'ils devront être complétés par d'autres travaux devant faire l'objet d'un crédit d'étude, vu la complexité des multiples démarches décrites dans le préavis, vu que le calendrier en tout cas devra être modifié, il apparaît raisonnable de demander à la Municipalité de revenir auprès du Conseil avec un nouveau préavis pour une demande de crédit d'étude englobant l'ensemble des travaux de rénovation d'une patinoire qui a déjà près de vingt-cinq ans.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renvoyer à la Municipalité le préavis de demande d'un crédit de CHF 2'470'000.00, participation du Canton et subventions non déduites, pour la modernisation (non pérenne et pérenne) de la patinoire des Eaux-Minérales en vue de l'accueil des épreuves de curling des Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse 2020, pour l'organisation de ces épreuves, ainsi que pour le crédit d'étude relatif au solde des travaux de rénovation de la patinoire;
2. de demander à la Municipalité de présenter au Conseil un nouveau préavis pour une demande de crédit d'étude englobant l'ensemble des travaux de rénovation de la patinoire.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Yvan Christinet

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 février 2018.

Annexe : Questions écrites de la commission et réponses écrites de la Municipalité

Préavis N°38 / 11.17 – Patinoire & JOJ-2020

Réponses aux questions de la commission ad hoc

1. HISTORIQUE ET GÉNÉRALITÉS :

- a. Pourquoi Morges met à disposition sa patinoire ?
Morges a été approchée par le comité d'organisation (COJOJ) en raison de sa proximité immédiate avec Malley, Lausanne, voire du site de Chavannes où se construisent les logements pour athlètes, puis étudiants (VORTEX). En outre, la patinoire de Morges est la seule située à proximité des divers bâtiments et offices où se déroulent cérémonies, remises de médailles et autres manifestations officielles.
- b. Savait-on les conséquences ?
Les conséquences ont été analysées avec diligence et diverses pesées d'intérêts, en coordination avec le COJOJ. Les modifications nécessaires à la mise aux normes la patinoire pour les épreuves de curling, comme les coûts induits, ont été sous-estimés dans un premier temps. Par la suite, la Municipalité a pris sa décision en considération de tous les éléments factuels et objectifs à sa disposition. Le caractère incontournable de rénovation et d'assainissement énergétique de la patinoire a représenté une donnée importante.
- c. Quand a-t-on appris les conditions et les coûts ?
La première estimation des coûts liés aux travaux nécessaires à l'organisation date de septembre 2016 (expertise de la PATI). La recherche de subvention cantonale ou auprès du COJOJ s'en est suivie. Le premier courrier mentionnant le montant ancré (CHF 200'000) dans le préavis date de mai 2017. Les autres subventions ont été avancées par la suite. Suite à nos demandes, nous avons reçu à la mi-juin 2017 une répartition des responsabilités entre le COJOJ et la ville de Morges. Une grande part étant laissée à la liberté des sites hôtes, les coûts n'ont pu qu'être estimés durant le laps de temps à disposition.
- d. Est-il nécessaire d'inclure dans ce préavis le crédit d'étude des travaux phase 2 ?
Il s'agit du point principal du préavis de rénovation de la patinoire, les études permettant d'évaluer les variantes techniques puis de rédiger les cahiers des charges afin d'obtenir les offres. Sans les JOJ2020 qui nécessitent des travaux pérennes et non pérennes avant janvier 2020, le présent préavis aurait uniquement porté sur la demande d'un crédit d'étude.
- e. Quels ont été les concepts réfléchis pour la fin des rénovations ? Comment la patinoire va-t-elle être exploitée ? Quelles sont les possibilités ? Le journal de Morges a osé parler de salle de concert mais on n'est pas obligé d'aller si loin. Pourquoi ne pas profiter de l'opportunité de rendre le curling plus populaire à Morges ? En tant que jeune actuellement je me dis plus facilement que je vais sortir faire un bowling un samedi que du curling. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire du curling de temps en temps pendant notre temps libre sans forcément être inscrit dans un club et devoir participer aux entraînements ?

La redynamisation de la patinoire a fait l'objet d'un travail de mastère en Sciences du mouvement et du sport de l'UNIL. Une patinoire ouverte toute l'année ne serait pas rentable (difficile de trouver des consommateurs payeurs entre mai et juillet), sans compter l'impact environnemental. Une exploitation saisonnière (glace l'hiver, sports indoor l'été) est dès lors envisagée, ce qui permet également des périodes de maintenance sur les installations techniques. Le championnat organisé par le club Hockey InLine Populaire Morges, qui réunit environ 450 sportifs par semaine entre mi-avril et fin juin, en est un bon exemple même si les installations fixes nécessaires pour ce sport restreignent ensuite les possibilités de location pour des événements ou spectacles.

L'opportunité d'organiser des concerts est limitée en raison de la convention d'utilisation passée avec le voisinage. Par contre, rendre plus populaire la pratique du curling est l'un des buts de ce projet et de ces jeux à Morges.

Des initiations au curling sont déjà organisées par le club. Elles pourraient, grâce à l'organisation des compétitions de curling dans le cadre des JOJ, être mieux mises en valeur et communiquées.

- f. Le préavis No 38/11.17 propose de dépenser près d'un million de francs pour transformer une patinoire faite pour le patinage en un lieu fait pour le curling, d'y faire pratiquer le curling pour une durée de quinze jours, et de retransformer ensuite ce lieu en une patinoire destinée au patinage :

- Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas négocié plutôt l'organisation de quelques matches de hockey ?

Dans le cadre des négociations entreprises avec le COJOJ et suite aux incidences financières dues aux compétitions de curling, la tenue d'autres compétitions moins impactantes a été évoquée, mais le COJOJ n'a pas donné suite.

- N'est-on pas en conflit frontal avec les principes basiques du développement durable ?

La municipalité souhaite ancrer le principe du développement durable en assainissant la patinoire et en profitant de l'opportunité de ces jeux pour moderniser un équipement sportif obsolète, mais très utilisé. Les principes d'économie d'énergie sont un des objectifs de ce projet.

- Ne conviendrait-il pas de consulter les contribuables ?

Les contribuables sont représentés au sein des Institutions communales (conseil communal, Municipalité, Commissions consultatives)

- En prenant un peu de recul, est-il vraiment bien raisonnable et judicieux ?

Il est judicieux de profiter de cet évènement de portée importante pour assoir la renommée de la ville comme site olympique et démarrer l'incontournable réfection de la patinoire (voir ci-dessus)

- g. De manière générale, on sent actuellement un peu partout une forte résistance à l'organisation de grandes manifestations sportives (rejet des JO aux Grisons, votation en juin 2018 en Valais très compromise, etc.), pour diverses raisons (sécurité, développement durable, rejet d'organismes aux forts relents de corruption) : le préavis No 38/11.17 ne va-t-il pas complètement à contrecourant des tendances actuelles ?

Les JOJ ne sont pas les JO. La vision et la mission des JOJ sont tournées vers la jeunesse, l'éducation, le partage et, clairement moins sur les compétitions, bien que ce soit certes un tremplin conséquent pour la carrière sportive future des athlètes. Le cahier des charges est donc clairement très différent. Les

tendances actuelles du CIO sont également en train d'être revues, semble-t-il, afin justement d'éviter les scandales qu'il y a eu lors des dernières attributions des JO.

h. Athlètes :

- Niveau des athlètes participant aux JOJ ?

Les athlètes présents aux JOJ sont les meilleurs athlètes de chaque pays participant, dans leur discipline respective.

- quels sont les critères de sélection pour participer aux JOJ en curling ? En comparaison, quels sont les critères dans d'autres disciplines, par exemple judo et voile ?

Les critères de sélection se basent sur des principes émis par le CIO, communs à tous les sports. Ils sont de compétence des fédérations internationales et sont en cours de définition pour les JOJ2020. En effet, l'évolution des sports, mais également du niveau des athlètes et leur nombre impliquent une redéfinition des critères de sélection pour chaque événement (olympique dans notre cas).

i. (page 4, chiffre 3.1) A propos du calendrier et de l'historique :

26 mai 2014 : lettre d'intention par la Municipalité de Morges

Juillet 2017 : communication orale de la Municipalité au Conseil (note : cette communication a en fait été donnée au Conseil lors de la séance de septembre 2017 : voir procès-verbal de la séance du 6 septembre 2017 du Conseil, pages 285-286)

⇒ **Question : pourquoi plus de trois ans d'attente pour informer formellement le Conseil ?**

2 octobre 2017 : lettre de confirmation de la Municipalité au COJOJ

8 novembre 2017 : dépôt du préavis

⇒ **Question : pourquoi confirmer avant de demander au Conseil, un mois avant le dépôt du préavis ?**

La lettre de 2014 représentait une lettre d'intention, utile à Lausanne et au canton (VAUD) afin de préparer le dossier de candidature au COJOJ, et assoir politiquement la manifestation internationale que représentent les JOJ de la Jeunesse. En 2016 (printemps), une étude mandatée par le COJOJ précisait les modifications de l'infrastructure nécessaires à la conduite des compétitions de curling à Morges. Un rapport mandaté par la Municipalité, édité en octobre 2016, précisait les transformations utiles et nécessaires, ainsi que leurs coûts. Dès lors, la Municipalité a conduit diverses négociations avec le comité du COJOJ et l'autorité cantonale afin d'obtenir des conditions de subventions; cette phase fut chronophage et complexe. Dès mai 2017, diverses approches et séances ont été conduites afin de définir l'organigramme du comité d'organisation morgien, de désigner des responsables de domaine d'action, et de préparer un préavis municipal. En cette occasion, il a été ainsi décidé de répondre aux besoins d'assainissement et de modernisation de la patinoire. Dès lors, le projet de préavis a été traité en délégation municipale, en Municipalité, avant d'être soumis au législatif communal, comme à ses diverses instances (commissions).

j. (page 8, point 5.1, 2e puce, § 1) Augmentation des nuisances sonores : cette augmentation engendre-t-elle des risques d'oppositions et donc de retards ?

Un meilleur système de sonorisation permettra une réduction des nuisances sonores. Comme le précise, le préavis des panneaux anti-bruit seront installés afin de réduire les nuisances sonores des installations provisoires.

Ces installations seront en fonction pendant environ 3 à 4 semaines au même titre que des installations de chauffage de cantines au parc des sports. Le risque d'opposition ne peut pas être

écarté. Par contre si la décision du conseil était favorable nous procéderons de suite aux différentes demandes officielles afin de minimiser la probabilité d'opposition.

- k. (page 8, point 5.1, 5^e puce) Les travaux non pérennes nécessiteront l'installation provisoire d'échafaudages et de protections : ces échafaudages devront-ils être montés avant et après les JOJ et démontés pendant ?

Des échafaudages devront certainement être montés dans certaines zones. Néanmoins nous allons privilégier le travail avec des nacelles qui nous semble plus rationnel. Si toute fois nous devons ponctuellement monter des échafaudages nous nous efforcerons de ne pas les démonter pour quelques jours seulement mais nous prévoyons de les décorer avec une bâche perforée avec une décoration liée aux sports.

2. ORGANISATION DES JOJ

- a. Quelles missions sont dans le cahier des charges de la nouvelle déléguée aux sports ?

Cahier des charges (adopté par la Municipalité):

- *Proposer et mettre en œuvre la stratégie sportive de la Ville de Morges afin de promouvoir le sport auprès de la population en général et des jeunes en particulier*
- *Mettre en œuvre les projets sportifs de la Ville de Morges et coordonner l'appui de la Commune pour les manifestations organisées par les clubs sportifs locaux*
- *Développer l'offre sportive de la Ville de Morges et assurer le lien avec les clubs sportifs locaux*

- b. Justification des équipements pérennes de la Patinoire

- *La régulation fonctionne toujours pour l'instant. Elle nous joue des tours chaque année. En cas de panne les composants sont de plus en plus compliqués à obtenir. Un changement nous permettra une meilleure gestion et une optimisation des dépenses énergétique. Nous changerons pour un système (ouvert) ce qui nous permettra de connecter les nouveaux composants lors de la transformation globale.*
- *Nous devons régulièrement faire des réparations de fortunes sur l'éclairage actuel. A ce jour nous ne pouvons pas régler l'intensité lumineuse, ce changement nous permettra d'assurer un éclairage régulier pour les JOJ ainsi que pour les matchs de Hockey et autres manifestations. Cette installation va perdurer dans le temps.*

- c. Sécurité : (p6 ch 4.2 et 4.5) qui réalise le concept et qui le paie ?

Le concept est réalisé grâce à une collaboration entre les COJO, le canton et les responsables sécurité de chaque site hôte (PRM pour Morges). Ces tâches rentreront dans l'attribution générale de ces services publics.

- d. Bénévoles : géré que par COJO pas par les locaux ?

La formation initiale, l'équipement, la nourriture et le logement sont gérés par le COJO. Les bénévoles morgiens devront s'inscrire sur la plateforme JOJ2020 dédiée, ils pourront bien entendu indiquer leur souhait de travailler à Morges pour le curling.

- e. Pourquoi les événements « annexes » sont-ils si vagues ?

Le groupe de travail dédié à l'organisation des événements annexes, n'est pas encore définitivement en place. Les séances bilatérales avec le COJO débuteront début janvier 2018. Morges n'ayant pas encore défini l'ampleur souhaitée pour ces événements, le budget a été établi en fonction des budgets des autres manifestations actuellement organisées à Morges (Morges Bouge: 45'000.-)

- f. Durée exacte des tournois sur les 12 jours ?
 10 au 22 janvier 2020
 8-9 janvier => Training Opportunity
 10-11 janvier => Official Training
 12-17 janvier => Mixed Team Competition (24 équipes: 2 filles/2 garçons par nation)
 18 janvier => Official Training
 19-22 janvier => Mixed Doubles Competition (28 équipes: 1 fille/1 garçon de nations différentes)
- g. JOJ implique la fermeture de la Patinoire pendant 3 mois, quelle part de l'utilisation annuelle ?
La fermeture annoncée est de 9 semaines sur environ 30 semaines de glace normalement à disposition du public et des clubs.
- h. Pendant cette fermeture, où iront les clubs, les écoliers et comment vont s'organiser les transports de ces derniers ?
Les clubs ont été préavisés que la patinoire ne leur sera pas disponible durant cette période. Les clubs devront trouver d'autres infrastructures pouvant les accueillir, à l'image du Star Forward qui actuellement utilise la patinoire de Morges en remplacement de celle de Malley en reconstruction. Les écoles devront également trouver d'autres infrastructures de glace pour les 7 semaines où la patinoire ne sera pas disponible pour leurs activités sportives.
- i. Retransmission télé (laquelle et à quelle fuseau horaire) ?
Ces informations ne sont pas encore connues. Elles sont en cours de négociation (COJOJ)
- j. Si la SSR à cause de No-Billag n'existe plus en 2020 quelle télévision pourra produire les images des JOJ 2020 à Morges pour le Curling ? Je pense: La presse des pays phares du Curling (Canada, USA, Suède, Norvège, Ecosse, Asie ?, pays alpins ?) sera présente à Morges. Les images de Morges et les reportages sur Morges, la coquette, seront surtout vu par les destinataires de la "slow destination" c'est à dire les Suisses.
Ces informations ne sont pas encore connues. Elles sont en cours de négociation (COJOJ)
- k. Groupes électrogènes : Je trouve dommage que cela soit la première solution en cas de besoin supplémentaire en puissance. La station MT/BT Warnery se trouve à côté de la patinoire et le poste HT/MT de Romande Energie n'est pas très loin non plus. Ne serait-il pas possible de faire une demande à la romande énergie qui vendent du courant plus propre ? De plus, si vous envisagez de créer une centrale solaire sur le toit de la patinoire, ils devront peut-être de toute façon renforcer leur réseau. Les avez-vous contactés à ce sujet ?
Le toit de la patinoire n'est actuellement pas assez résistant pour supporter une centrale photovoltaïque. Dans le cadre du montant destiné à l'étude, une évaluation plus fine sera faite. L'étude préliminaire a cependant montré que les besoins énergétiques étaient très importants pour la manifestation (climatisation), et qu'une augmentation pérenne nécessiterait des travaux importants sur l'armoire électrique dont l'ampleur des coûts ne se justifie pas à priori pour quelques semaines uniquement.

- l. (page 4, § 1) Les JOJ doivent «permettre à la jeunesse de la région de s'impliquer fortement dans l'organisation et donner aux jeunes des responsabilités [...]» : Est-il possible d'avoir des exemples concrets de cette implication et de ces responsabilités ?
Les jeunes auront premièrement la possibilité d'être bénévoles et seront ainsi au cœur de l'évènement. D'autres tâches telles que la réalisation de compte rendu journalistique pourront être réalisées pour des jeunes de la région. Il sera également important de mobiliser les élèves des différentes écoles pour la partie liée aux évènements annexes.
- m. (page 4, § 3) Il est prévu «un programme culturel et éducatif qui se déroule en parallèle des compétitions» (des exemples concrets sont donnés en page 6, point 4.3) : est-il vraiment nécessaire d'organiser les JOJ à Morges pour organiser ces «évènements annexes» ?
Les évènements annexes à Morges seront limités, en raison de la proximité des festivités de Lausanne, et des importants travaux d'urbanisme conduits en ville de Morges (gare et Eglantine). Toutefois, les écoles morgiennes seront associées (via la DGEO et l'ASIME) à cette manifestation qui s'adresse à la Jeunesse, dans l'optique de santé et de convivialité que représente l'activité sportive.
- n. (page 6, point 4.2, 2e puce) Le restaurant :
Point de restauration : Le restaurant est actuellement occupé par l'AREMS qui sert chaque jour en moyenne environ 80 repas (chiffres 2016, voir rapport de gestion):
- Comment est réglé ce point durant les JOJ et durant les périodes de préparation et de mise en état (du 9 décembre 2019 au 7 février 2020) ?
Le restaurant sera neutralisé pour les besoins des athlètes et des bénévoles durant environ 3 semaines scolaires du 6 au 26 janvier 2020. Une solution provisoire devra être trouvée mais nous ne sommes pas encore à ce degré de détail dans la planification.
 - Que deviendra le restaurant après les JOJ en attendant les travaux pérennes ?
Le restaurant fait partie des surfaces à repenser, rafraîchir et isoler. Entre les JOJ et la 2ème phase des travaux, qui dépend de l'acceptation du préavis y relatif, le restaurant resterait utilisé par l'AREMS.
 - Qui va s'occuper de la restauration pour les joueurs et les spectateurs pendant les JOJ ?
La gestion de la restauration des athlètes et de leur staff est gérée par le COJOJ en collaboration avec la Ville de Morges. Nous pourrions organiser une buvette, stands et autres pour les spectateurs. Ce dernier point sera défini avec le COJOJ également.
- o. (page 6, point 4.2, 6e puce) Mise à disposition du matériel du Curling Club Morges :
- Le Curling Club Morges dispose-t-il de pierres homologuées pour des compétitions à ce niveau ? En particulier, les poignées sont-elles dotées d'un capteur électronique ?
La mise à disposition des pierres homologuées est en cours de discussion avec la WCF et Swiss Curling. Concernant, le reste du matériel nécessaire aux compétitions. La liste est en cours de réalisation par le club de curling, qui rencontre la fédération suisse de curling cette semaine pour définir également les collaborations qui peuvent être faites avec eux sur ces différents points.

3. RAYONNEMENT DE MORGES

(page 3, § 1)

- a. Est évoqué un bénéfice «en termes de notoriété», pour «le rayonnement de notre ville», pour «la promotion du sport» : La ville de Morges peut-elle vraiment rayonner en organisant une compétition d'un sport confidentiel ?

Le terme de rayonnement peut certes paraître exagéré. Toutefois, en participant à cette manifestation, la ville sera désignée comme site olympique, ce qui augmentera notamment sa notoriété, et sa visibilité générale comme destination sportive ou touristique.

- b. (page 5, point 3.2, § 1) Le curling «s'adresse plutôt à un public d'initiés : N'y a-t-il pas contradiction avec la «notoriété» et le «rayonnement» évoqués ci-dessus et espérés ?

En cette occasion, la pratique du curling comme compétition olympique invitera à sa découverte, et permettra de mobiliser de nouveaux jeunes sportifs, adeptes ou intéressés à cette discipline. Notons que plusieurs jeunes se sont déjà annoncés comme bénévoles pour cette manifestation ou compétition, ce qui démontre l'intérêt premier cette démarche.

- c. (page 4, § 2) Les JOJ «ne bénéficient cependant pas de la même couverture médiatique internationale que les JO traditionnels» :

d.

- N'y a-t-il pas à nouveau contradiction avec la «notoriété» et le «rayonnement» évoqués ci-dessus et espérés ?

Même question (voir ci-dessus)

- Peut-on connaître le nombre de journalistes accrédités qui ont suivi les compétitions de curling aux JOJ de Lillehammer ?

653 journalistes accrédités ont suivi les compétitions de Lillehammer. 500 revues ont publié des articles ayant trait des JOJ.

- e. (page 4, point 3.1, 2^e puce) Sont évoquées «les cérémonies de remises des médailles» : celles pour le curling auront-elles lieu à Morges ou à Lausanne ?

L'ensemble des cérémonies des médailles se dérouleront au Flon à Lausanne.

4. POLITIQUE SPORTIVE

- a. On parle d'1 million investi à perte pour une centaine de compétiteur. Si Morges peut envisager un tel investissement, pourquoi ne pas investir cette somme plutôt pour du sport pour tous ?

Les dépenses consacrées à l'organisation des épreuves de curling JOJ 2020 s'élèvent, subventions déduites, à près de CHF 400'000 --. La Municipalité encourage et soutient activement toutes manifestations sportives locales qui impliquent le plus grand nombre de participants. La mise en place des facilités publiques de fitness au parc de Vertou, comme le succès de "Morges Bouge" en sont des exemples concrets.

- b. Soutien de la ville à la jeunesse (sur le plan sportif / nombre de jeunes athlètes morgiens soutenus)

3046 juniors soutenus à travers les subventions accordées aux clubs en 2017

- Est-il possible de disposer d'un tableau comprenant : les sociétés sportives soutenues le nombre de jeunes sportifs entre 15 et 18 ans (tranche d'âge des JOJ)

Nous n'avons malheureusement pas les détails pour cette tranche d'âge exacte.

- Parmi eux, le nombre de jeunes sportifs qui rempliraient les conditions pour participer aux JOJ (été ou hiver) *

Dans le délai imparti, il nous a été impossible de sonder l'ensemble des clubs. Potentiellement, grâce à leurs récents résultats, des juniors du club de judo ou d'aviron pourraient prétendre participer à des JOJ d'été. D'autres juniors se démarquant dans des équipes régionales pourraient également être sélectionnés au niveau suisse et donc aux JOJ.

- La subvention annuelle accordée à chaque club au regard du million qui devrait être dépensé pour ces joutes de quinze jours => combien la ville de Morges donne-t-elle pour soutenir les jeunes sportifs morgiens sur l'ensemble d'une année dans les sports usuellement pratiqués (football, basketball, judo, etc.) ?

CHF 225'000 pour l'année 2017 (hors subventions extraordinaires + 20'000.-)

Patinage : CHF 11'500.-

Football: CHF 15'050.-

Judo: CHF 13'520.-

Basket: CHF 9'075.-

A cela s'ajoutent nombreuses autres prestations, telles que la mise à disposition gratuite des infrastructures pour leurs entraînements (heures de glace, heures de salle de gym), le soutien à l'organisation des manifestations, l'achat de matériel par la Ville pour leur permettre la bonne pratique de certaines disciplines (but de football et de hockey par exemple)

- Où en est-on avec la motion «pour des samedis soirs athlétiques plutôt qu'éthyliques» déposée le 6 mars 2013 (adoptée par le Conseil le 26 juin 2013) ?

La promotion de toutes activités sportives représente une réponse partielle à cette motion. L'exemple des JOJ, auxquels participent quelques 1800 athlètes, illustrent bien cette volonté politique de la promotion des sports pour la jeunesse.

- Est-il bien dans le rôle de Morges de soutenir davantage (financièrement parlant) les jeunes athlètes russes, chinois et américains que les jeunes athlètes morgiens ?

Les montants demandés dans le préavis ne serviront pas à soutenir financièrement des athlètes, mais à mettre à niveau l'infrastructure morgienne et à organiser les compétitions de curling. A l'exemple de la "cérémonie des mérites sportifs", la Municipalité soutient les jeunes sportifs locaux et remet des distinctions aux plus méritants. Le soutien actif aux clubs locaux est réglé par les subventions qu'ils reçoivent, par l'entretien et la mise à dispositions d'équipements sportifs publics, ainsi que par l'implication de la commune de Morges en divers évènements sportifs annuels ou extraordinaires (à l'instar des championnats suisses ou européens qui se sont déroulés à Morges en 2017 : patinage, escrime, gymnastique, catamaran).

c. Estimation de l'augmentation de curleurs en plus après les JOJ ?

Il est impossible de chiffrer précisément en amont le nombre de futurs membres. Cependant, on espère que cette manifestation suscitera fort intérêt auprès de jeunes n'ayant pas connaissance de l'attrait de ce sport.

d. Impact sur les autres clubs ?

Il n'est pas possible d'estimer l'impact qu'aura la tenue des JOJ sur les autres clubs. Notre souhait est d'impliquer également les clubs de la région lors de l'organisation des évènements annexes, ce qui leur permettrait une visibilité supplémentaire, et des potentiels nouveaux membres.

e. Taux de remplissage attendu de la Patinoire ?

Nous espérons la venue de 200 à 300 personnes (le nombre de personnes présentes en tant que spectateurs dépendra grandement de la communication faite par la Ville, mais également de l'implication des écoles)

f. Accès Patinoire (bus, parking,...) ?

Cet élément fait partie du concept à mettre en place par le secteur d'action "Circulation et logistique". Nous ne sommes pas encore à ce degré de détail dans la planification.

g. (page 5, point 3.2, § 2) Il sera organisé «des initiations sous la conduite du club de curling morgien»:

- le Curling club Morges a-t-il donné son accord ?

Oui

- le Curling club Morges a-t-il les moyens et le personnel en suffisance ?

Le curling club Morges a exprimé son grand souhait de s'impliquer dans l'organisation de cette manifestation. Ils se donneront les ressources humaines nécessaire si besoin est.

- Les prestations prévues seront-elles bénévoles ou rémunérées ?

Le soutien technique apporté par le club sera défrayé. Le défraiement ou non des autres prestations n'a pas été discuté

- Sachant que le Curling club Morges initie chaque année entre 80 et 90 jeunes par le biais des Passeports Vacances (site du Curling club Morges, rubriques «juniors» puis «passeport vacances»), les initiations prévues dans le cadre des JOJ ne font-elles pas double emploi ?

Cette manifestation permettra effectivement d'organiser de nouvelles initiations, qui s'adresseront à des jeunes et moins jeunes. Nous ne pensons pas que des initiations supplémentaires font double emploi, mais elles offrent plutôt de nouvelles opportunités.

h. (page 5, point 3.2, § 3) «La Municipalité estime qu'il est important que Morges profite de cette occasion unique pour organiser avant et pendant ces jeux des événements mobilisateurs et rassembleurs» :

- Peut-on avoir quelques exemples d'évènements envisagés ?

A ce stade, et en l'attente d'une décision du législatif communal, aucun projet n'est arrêté; ils seront toutefois limités, en raison de la proximité de Lausanne, où se déroulent festivités et cérémonies. A ce stade, les directions scolaires ont été contactées, et des exemples d'évènements proposés à l'attention des élèves (visites, promotion du sport, rencontres avec les athlètes). La Municipalité saura informer le Conseil communal en temps voulu des décisions qu'elle aura estimé opportunes de conduire avec le COJOJ.

- Quels seront les moyens engagés ?

Voir ci-dessus. Comme précisé, ils seront limités.

- Pourquoi ne pas le faire pour d'autres sports (par exemple : gymnastique artistique à l'occasion du Mémorial Gander, vélo à l'occasion du Tour de Romandie, etc.) ?

La Municipalité soutient activement ces mêmes manifestations, notamment par la mise à disposition des infrastructures, son support via les services de conciergerie et des équipements publics, par un soutien ponctuel à des manifestations, voire par les subventions qu'elle accorde annuellement aux clubs morgiens.

- i. (page 5, point 4.1, § 2) «La déléguée au sport y consacrera une large partie de son temps» :

Etait-il judicieux d'engager la déléguée au sport avant de savoir si les épreuves de curling auront réellement lieu à Morges ?

Le poste de Déléguée au sport a été créé pour reprendre ce domaine qui était auparavant assuré par une déléguée à la culture et au sport, avec une stagiaire spécialiste du sport et un appui administratif. Le taux actuel ne suffit pas à mener les projets usuels de l'office du sport. Les tâches de responsable de site induites par les JOJ viennent en supplément de la charge de travail normale, raison pour laquelle un renfort sera indispensable.

- La part de son salaire en relation avec cette tâche est-elle incluse dans un des postes figurant sous rubrique «Compétition de curling» (page 12, point 9.1, 1e section) ?

Non, seul un dédommagement pour le temps passé par les membres du club de curling est inclus dans ces montants.

- j. (page 6, point 4.2, 6^e puce) Acquisition de matériel supplémentaire de curling :

- Que deviendra ce matériel après les JOJ ?

Un maximum de matériel sera si possible emprunté aux différentes parties prenantes (club, swiss curling, WCF). Le matériel devant être acheté sera très certainement revendu. Le matériel pouvant servir à la pratique du curling "populaire" pourra être gardé, si la Ville décide de développer cette discipline. Le matériel potentiellement louable, le sera également.

- S'il est offert au Curling Club Morges, quelle est l'équité en regard des autres clubs sportifs morgiens ?

D'autres clubs sportifs morgiens bénéficient actuellement de matériel acheté par la Ville et mis entièrement à disposition de clubs (Exemple : le hockey sur glace, la natation, le football, ...)

- k. (page 11, point 8) Le rétroplanning fait apparaître que la patinoire sera fermée du lundi 9 décembre 2019 au dimanche 9 février 2020, soit pendant deux mois, inclus les vacances de Noël:

- Les clubs utilisateurs, sachant que le plan d'utilisation de la patinoire est déjà pratiquement complet en temps normal, ont-ils été consultés et quelle est leur réaction ?

Les clubs ont été consultés et informés. Des solutions de soutien et de rechanges sont déjà envisagées et recherchées. Les désagréments sont toutefois limités dans le temps (9 semaines).

- En particulier, le Star Lausanne Hockey Club jouera-t-il tous ses matches uniquement à Lausanne ?

La question est ouverte. La glace ne sera pas disponible pour les matchs du Star Forward qui de toute façon regagnera Malley dès que la patinoire sera disponible.

- Y a-t-il des compensations prévues pour les utilisateurs habituels (patineurs, hockeyeurs, public) ?

La Municipalité se déterminera ultérieurement sur cette question.

- I. A combien s'élèvera le manque à gagner dû à la diminution des entrées et des locations ?

Le manque à gagner est estimé à CHF 60'000.-

5. TRAVAUX (POUR L'ORGANISATION DES JOJ)

- a. Pourquoi le COJOJ offrirait 300'000.- de subvention sur 1'000'000 d'investissements non pérennes ?

C'est le point qui a été l'objet principal des négociations entre la Municipalité et le COJOJ respectivement le Canton, mais la marge de manœuvre est quasi nulle au vu des enjeux régionaux et cantonaux. Il est prévu que les sites participent au financement des manifestations; toutefois, la Municipalité a eu l'occasion de négocier l'octroi de conséquentes subventions. Le total du montant pour les JOJ représente moins de CHF 900'000.-. Pour répondre à la question, il s'agit d'une prestation publique de soutien à l'évènement, telle qu'elle a été présentée dans un exposé des motifs et votée par le Grand Conseil. La participation, subvention aux épreuves et investissements, a été négociée à près de CHF 300'000.-. Ainsi, le COJOJ soutient l'organisation des compétitions de curling à Morges à hauteur de 200'000.- (ce montant peut servir à financer l'organisation des compétitions et/ou le financement des travaux non pérennes nécessaires à l'organisation du curling); ce ne sont pas des investissements puisque ponctuels. Il faut bien dissocier la partie organisation et la partie travaux non-pérennes. La différence entre 200'000 et 300'000 représente le montant potentiellement alloué par le canton et le fond du sport vaudois. Comme annoncé, le préavis est bien dissocié entre participations aux JOJ, investissement pérennes pour les JOJ, et crédit d'études alloué pour la rénovation et l'assainissement de la patinoire.

- b. Il manque une bonne partie des frais et revenus ?

Il est actuellement difficile d'estimer l'ensemble des frais et revenus à attendre. Les uns et les autres dépendront de l'ampleur que nous souhaitons donner à ces 12 jours. C'est donc pour cela que les chiffres ont été estimés avec une marge (+ ou - 20%). Il n'est cependant pas attendu de revenus autres que les bénéfiques sur la vente de boissons et nourriture sur place.

- c. Utilité de certains travaux, notamment pour du confort (JOJ) ?

La réfection des vestiaires et sanitaires devra de toute façon se faire au vu de leur état de vétusté. Les JOJ constituent simplement un accélérateur pour ces travaux.

- d. Budget très vague (+/- 20%) avec imprévu supplémentaire à 10%, pourquoi ?

Nous sommes en phase d'avant-projet et ne disposons pas d'offres pour les travaux, les cahiers des charges étant à préciser par le bureau d'ingénieur chargé de l'étude. Normalement il faut d'abord obtenir un crédit d'étude pour pouvoir chiffrer précisément les travaux, mais l'urgence nous force à faire une estimation et à inclure une marge de 10% pour les imprévus.

- e. Pourquoi l'étanchéité du bâtiment ne peut pas être pérenne ? Et l'insonorisation ?

L'insonorisation dépend de l'étanchéité. Une étanchéité pérenne impliquerait des coûts bien plus importants que les calfeutrages basiques qui seront installés pour les JOJ. Une étanchéité implique d'autre part un système de renouvellement et de climatisation de l'air, qui sont des forts consommateurs

énergétiques. Finalement, l'étanchéité pérenne de la patinoire impliquerait la pose d'un système d'évacuation des fumées et vapeurs toxiques.

f. Installations non pérennes :

- Ne serait-il pas envisageable de garder ces modifications pour accueillir d'autres gros évènements de curling à l'avenir ?

Le nombre de gros évènements de curling est très restreint et ne justifierait pas l'ampleur des travaux pérennes à entreprendre et les coûts énergétiques.

- Et faire en sorte que les installations non pérennes soient modulables par rapport à la consommation énergétique ?

La question n'a pas été comprise. Peut-elle être reformulée ?

6. ASPECTS FINANCIERS

a. Investissement équivalent à 10'000.- par compétiteur ? combien actuellement par membres des clubs ? (rejoint la question 4.a et 4.b)

(voir réponse à la question 4.)

b. Prévu des Sponsors ?

En discussion avec COJOJ/CIO. Le CIO n'autorise la présence d'aucun sponsor autre que ses partenaires dans les lieux de compétition. Il est possible que cela ne s'applique pas pour l'extérieur de la patinoire, mais c'est en discussion au niveau du COJOJ

c. Les évaluations des postes budgétaires sont-elles documentées ?

Partiellement pour la partie Compétition, de nombreuses inconnues étant encore à lever (quel programme éducatif et culturel, frais éventuels de location d'une structure d'accueil pour l'AREMS, etc.). Pour les aspects techniques, l'étude de La Pati citée en page 7 donne des montants estimés pour la mise en place.

d. Pourquoi le fond du sport ne subventionne que les travaux pérennes (10% des travaux pérennes) ?

Le règlement d'octroi de subvention du Fond du Sport est ainsi fait (subventionnement d'investissement (infrastructures) ou matériel nécessaire à la pratique)

e. Pourquoi ne pas avoir mis plus en évidence dans le préavis la totalité des coûts pour assainir la patinoire. Ce n'est qu'en comparant la grandeur des chiffres que l'on peut se dire que 600'000.- n'est pas beaucoup à côté.

A ce stade, il n'est pas possible de définir le montant, comme les variantes idoines permettant de moderniser, réparer, et assainir de manière optimale la patinoire. Le crédit d'études, estimé à CHF 600'000.-, permettra de répondre à toutes ces questions et de présenter une variante économiquement idéale, en considérant particulièrement l'indispensable assainissement énergétique, comme d'étudier les principes de production de la glace.

f. (page 5, point 4.1, § 1) «Le personnel communal sera fortement impliqué» :

- Peut-on avoir quelques exemples d'activités assumées par le personnel communal ?

Organisation des événements sportifs et culturels, installations électriques, entretien de la glace, nettoyages, parcage, fonctionnement des installations, voirie, etc.

- Quelles seront les conséquences en termes d'engagements supplémentaires ?
Aucun engagement en CDI n'est prévu. Des renforts sous forme d'auxiliaires sont à prévoir.
 - Quelles seront les conséquences en termes de coûts ?
Pour la partie sportive, un montant de CHF 100'000.- est estimé pour le renfort de spécialistes du sport jusqu'en janvier 2020.
 - La part des salaires en relation avec cette implication est-elle incluse dans un des postes figurant sous rubrique «Compétition de curling» (page 12, point 9.1, 1e section) ?
Non, cela viendra en considération du budget ordinaire.
- g. (page 5, point 4.1, § 1) Le «travail [du personnel communal] a déjà débuté» :
- Peut-on avoir quelques exemples d'activités déjà effectuées par le personnel communal ? Quels sont les résultats concrets ?
La déléguée ad intérim et la déléguée au sport en fonction ont participé à plusieurs réunions de coordination du COJOJ dédiées à l'organisation des JOJ sur les différents sites hôtes. La PRM a travaillé sur l'évaluation des risques et la sécurité durant la manifestation (par exemple). La Culture, la communication, et bien sûr les services techniques ont été impliqués pour déterminer et fournir les éléments permettant de chiffrer et préparer le préavis.
 - Quelles sont les conséquences financières à ce stade ?
Ce travail a été effectué par le personnel communal en supplément du travail courant, donc sans incidence financière.
- h. (page 5, point 4.1, § 2) «Le Club de curling de Morges, et en particulier son Président, seront mandatés pour soutenir l'organisation des épreuves et assurer leur bon déroulement» :
- S'agit-il d'engagements bénévoles ou rémunérés ?
Une rémunération prévue pour le soutien technique à l'organisation
 - Dans ce dernier cas, quelles seront les conséquences financières de ces mandats ?
Nous ne connaissons pas encore le nombre d'heures exact.
- i. (page 6, point 4.2, dernier paragraphe) Les publicités actuelles devront être masquées :
- Est-ce prévu contractuellement ?
La Commune ne gère aucunement les publicités. Nous rendrons attentif le Star Forward du fait que les publicités seront masquées durant 9 semaines.
 - Quel est le manque à gagner ?
La Commune n'est pas impliquée dans les publicités à la patinoire. Le montant annuel de location de la totalité des emplacements mis en location par le Star Forward est de CHF 237'000.- Si la patinoire est neutralisée 9 semaines sur 30, la perte financière théorique maximale serait d'environ CHF 70'000.- pour le Star Forward.

- j. A qui iront les recettes publicitaires ?
Le règlement concernant le sponsoring est régi de manière très stricte par le CIO. Aucun sponsor ne peut être visible dans les lieux de compétitions. Seul le logo des JOJ2020 sera présent dans la patinoire.
- k. (page 6, point 4.2, dernier paragraphe) La vente des billets et les recettes correspondantes seront prises en charge (!) par le COJOJ, les publicités seront interdites; en résumé, les charges pour Morges, les bénéfices pour les JOJ :
- Est-ce bien raisonnable ?
Ce point fait partie des obligations formulées par le COJOJ (CIO). La municipalité ne peut qu'en prendre acte.
 - Est-ce équitable ?
(idem question précédente)
- l. Combien va coûter la sécurité ? (PRM et sociétés privées)
Un montant d'environ 50'000.- a été estimé mais n'a pas été porté au préavis, la Municipalité souhaitant obtenir la gratuité de la PRM pour cette manifestation
- m. (page 7, point 4.5) Sécurité :
- Les coûts impliqués par la réalisation du concept de sécurité durant les JOJ sont-ils inclus dans un des postes figurant sous rubrique «Compétition de curling» (page 12, point 9.1, 1e section) ?
Dans ce poste a été inclus le coût estimé pour la société privée qui effectuera des rondes la nuit. Pour le reste des coûts, voir réponse à la question 6.l.
 - Cette tâche étant attribuée à la PRM, les autres communes de l'Association ont-elles été consultées ?
Les communes sont associées à la PRM; elles sont représentées tant au conseil intercommunal, qu'au conseil de direction de la PRM.
 - Les incidences des travaux d'infrastructures prévus à proximité du périmètre de la patinoire (Morges Gare-Sud, Ilot Sud, Eglantine, plan de circulation, etc.) ont-elles été analysées ?
Les incidences ont bien été évoquées et analysées. Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (COJOJ) en a été dûment informé. Cette prestation est inscrite dans le cahier des charges de la manifestation.
- n. (page 7, point 4.6) Engagement des techniciens de glace («Icemen») professionnels spécialisés (pendant deux mois) et d'un géomètre : ces engagements sont-ils compris dans le crédit ?
Oui, il s'agira d'un mandat dont le coût est inclus dans la partie du préavis liée à l'organisation.
- o. (page 8, point 5.1, 2e puce, § 2) Augmentation de la consommation énergétique impliquant une adaptation des budgets 2019 et 2020 :
- Pourquoi cette augmentation n'est-elle pas incluse dans le préavis ?
Parce qu'elle n'est pas chiffrable actuellement, et sera absorbée par le budget ordinaire.

p. (page 12, point 9.1, 2^e section) Mise à niveau non pérenne de l'infrastructure :

- Les installations provisoires (groupes électrogènes, appareils de déminéralisation, climatiseurs, etc.) sont-elles achetées ou louées ?

Elles seront louées.

- Peuvent-elles ensuite être réutilisées ou revendues ?

Ces appareils étant en location, le loueur en disposera à nouveau après les JOJ.

q. (page 13, point 9.2, dernier tableau de la page et cinq dernières lignes) Finances :

* un montant de CHF 6'000'000.00 figure au plan des investissements pour les travaux de rénovation de la patinoire

* en additionnant les montants prévus pour l'étape I inclus les compétitions (CHF 2'470'000.00) et les travaux de l'étape II (CHF 4'130'000.00), on arrive à un total de CHF 6'600'000.00, soit un supplément de CHF 600'000.00

* un montant de CHF 710'000.00 TTC est prévu pour les études de la phase I et le crédit d'étude des travaux de la phase II; les crédits d'études correspondant habituellement à environ 10 % des coûts des travaux à effectuer, on semble viser des travaux à hauteur de CHF 7'100'000.00, soit un supplément de 1'100'000.00

=> question : comment expliquer ces dépassements de CHF 600'000.00 et de CHF 1'100'000.00 ?

Un montant de CHF 6'000'000.- figurait au plan des investissements pour les travaux de rénovation de la patinoire, de pair avec un montant de CHF 600'000.- pour les études. Le montant des études de CHF 600'000.- constitue bien le 10%, ce qui pour une infrastructure technique est un taux extrêmement faible. Effectivement, la compétition JOJ entraîne des coûts non pérennes et d'organisation des compétitions qui renchérisent la simple rénovation de la patinoire.

7. RÉNOVATION (DE LA PATINOIRE)

a. Règlerons-nous le problème bruit avec les riverains ?

La nouvelle installation de sonorisation devrait permettre de diminuer les nuisances sonores pour le voisinage. Une nouvelle campagne de mesures permettra d'objectiver ce fait. La renégociation de la convention pourrait ensuite être demandée.

b. Possibilité d'utilisation alternative de la Patinoire suite à la rénovation ? (gym,...)

La 1^{ère} partie de la rénovation contenue dans le préavis N°38/11.17 comprend des travaux sur la sonorisation, l'éclairage et les vestiaires qui pourront indirectement améliorer l'utilisation de l'infrastructure. Les travaux 2^{ème} phase feront l'objet d'un nouveau préavis, et permettront d'envisager l'installation de nouvelles facilités.

c. Synergie énergétique avec Eglantine réalisable ou pas ?

La synergie a été envisagée. Du point de vue énergétique, l'utilisation des rejets saisonniers de chaleur de la patinoire comme 4^{ème} source ne baisse que marginalement le coût du kWh, bien en deçà de la marge d'erreur du calcul. Il faudrait de plus ensuite racheter de l'énergie pour chauffer les locaux de la patinoire. D'autre part, la temporalité des deux projets n'est pas compatible et les risques politiques importants. Par contre, la patinoire pourrait être utilisée pour héberger une partie des locaux techniques du chauffage du quartier Eglantine.

d. Quelles ont été les propositions de M. Genoud, votre consultant en énergie (qui a œuvré pour la pose de PV sur Beausobre), par rapport à la patinoire ? Je crois qu'il avait été consulté à ce sujet.

Nous ne souhaitons plus travailler avec M. Genoud. Nous avons mandaté l'entreprise Walter Wettstein SA qui est leader suisse incontesté dans le domaine des patinoires. L'étude permettra notamment d'évaluer différents modèles comme le contracting énergétique.

- e. Pourquoi ne retrouve-t-on pas de trace dans le préavis ?

Parce que l'étude sera menée grâce au crédit d'étude sollicité dans le préavis.

- f. Il y a de gros défis en ce qui concerne les nouvelles régulations à gérer pour ce bâtiment, ne serait-ce pas l'occasion d'imaginer une coordination pour ces régulations ? et d'entrer en contact avec une école d'ingénieur pour régler un problème aussi épineux tout en promouvant la pédagogie ? La nouvelle filière « Energie et techniques environnementales » de l'HEIG-VD d'Yverdon pourrait être intéressée.

Vu les délais à respecter et les impératifs d'exploitation de la patinoire, nous travaillons avec la société Walter Wettstein SA qui est le leader suisse (rénovation des installations de froid de 12 patinoires en Suisse en 2017 dont les 2 patinoires de Malley) et qui possède toute l'expérience requise pour mettre en œuvre la solution la mieux adaptée.

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 3/2.18

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'470'000.00, PARTICIPATION DU CANTON ET SUBVENTIONS NON DEDUITES, POUR LA MODERNISATION DE LA PATINOIRE DES EAUX-MINÉRALES EN VUE DE L'ACCUEIL DES ÉPREUVES DE CURLING DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE LA JEUNESSE 2020, POUR L'ORGANISATION DES ÉPREUVES, AINSI QUE POUR LE CRÉDIT D'ÉTUDE RELATIF AU SOLDE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PATINOIRE.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 22 janvier 2018 pour examiner cet objet.

Pour l'étude de cet objet, les commissaires étaient les suivants : Mmes Céline ELSIG, Dominique KUBLER et Maria Grazia VELINI ; Mme Cécile Rey (en remplacement de Frédéric EGGENBERGER excusé), MM. Mathieu BORNOS, Yves MENETREY (en remplacement de François ENDERLIN excusé), Patrick GERMAIN, Jean-Hugues BUSSLINGER, Bastien MONNEY, Marc LAMBRIGGER et Christian HUGONNET Président rapporteur.

La Commission a discuté du caractère non pérenne des dépenses liées au Jeux Olympiques et de leur coût élevé. La commission a eu des avis divergents quant au retour médiatique possible pour Morges, au signal donné à la jeunesse et à la nécessité d'offrir un soutien organisationnel à Lausanne.

Détermination

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Commission des finances,

- refuse les conclusions 1., 2., 3. & 4. du préavis susmentionné par sept voix contre et quatre voix en faveur,
- accepte à l'unanimité les conclusions 5. & 6. du préavis susmentionné.

Commission des finances
Le Président
Christian Hugonnet

Morges, le 29 janvier 2018